

## DÉCHETS

# Découvrez les dates de collecte des encombrants pour le mois d'avril



Les objets ménagers encombrants correspondent aux déchets qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent pas être ramassés lors de la collecte des ordures ménagères. Sont considérés comme encombrants :

- les déchets de mobilier tels que les meubles, matelas, lampes,
- les cycles,
- le gros électroménager tel que les réfrigérateurs, machines à laver...
- les autres gros objets domestiques

Chaque commune possède ses propres dates de ramassage à retrouver ci-dessous :

> À Fréjus, la collecte commence dès ce lundi 5 avril 2021 et se déroulera toute la semaine selon votre quartier.

Les déchets sont à déposer la veille de la récolte à condition d'avoir prévenu le numéro suivant : 0800 009 239.

[Retrouvez les dates par quartier ici.](#)



> À Puget sur Argens aussi vous pourrez déposer vos encombrants dès ce lundi. La collecte est dans cette commune divisée en deux parties. Si vous habitez à gauche de la RDN7 en venant de Roquebrune-sur-Argens, la collecte a lieu tous les lundis. Si vous êtes sur la droite de la RDN7, ce sera alors tous les mercredis. Il est impératif de s'inscrire au [04 83 09 84 31](tel:0483098431) avant tout dépôt (inscription limitée).

> Aux Adrets de l'Estérel, le ramassage se fait le premier et troisième jeudi de chaque mois sur inscription à la mairie, par téléphone (04 94 19 36 66) ou au guichet d'accueil (limité à 7 inscriptions par jeudi). Les prochaines dates sont donc fixées au 1er avril et 15 avril 2021. Les encombrants sont limités à 3 ou 4 par inscription.

> À Saint-Raphaël, le ramassage des encombrants pour le mois de mars débute dès le 12 avril et se déroulera jusqu'au 19 avril 2021 selon votre quartier. Les personnes désirant bénéficier de ce service de ramassage pourront déposer leurs objets la veille de la collecte à partir de 18h00. [Retrouvez les dates par quartier ici.](#)



> À Roquebrune-sur-Argens, la collecte des encombrants est effectuée la 3<sup>e</sup> semaine pleine du mois à savoir du lundi 19 au 25 avril 2021. Pour une question de logistique, il est fortement conseillé d'anticiper votre « demande d'enlèvement d'encombrants » par une prise de contact de 2 à 3 semaines à l'avance au 0800 083 520, en effet, un simple appel téléphonique ne valide pas la possibilité du « dépôt » pour le mois en cours. Le ramassage s'effectue le lundi et mardi à la Bouverie, le mardi et mercredi au Village et le jeudi, vendredi et samedi aux Issambres. Une limite est fixée à 5 objets par semaine pour les résidences individuelles et à 10 pour les résidences collectives.

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-23/decouvrez-les-dates-de-collecte-des-encombrants-pour-le-mois-d-avril-1497.html?cHash=36f9b6bf855aabe3b8d63229cac28ed9>